



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Emploi et Développement des Compétences
Service des concours

ARRETE du 11 JUIL. 2013

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade
d'attaché principal d'administration
de la Caisse des dépôts et consignations
au titre de 2013**

**Le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2006-1616 du 18 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2007 fixant les règles d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 28 février 2012 fixant le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements au grade d'attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations pouvant être prononcé au titre des années 2012 à 2014 ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 31 mai 2013 autorisant, au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

ARRETE :

Article 1er : La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations au titre de 2013, est fixée comme suit :

M. Olivier TAILLARDAT	Inspecteur des finances Ministère de l'économie et des finances <u>Président</u>
M. Jean-François BERTHIER	Administrateur civil hors classe de la Caisse des dépôts et consignations
M. Jean-Jacques DELAPORTE	Administrateur civil hors classe de la Caisse des dépôts et consignations
Mme Nelly FESSEAU	Administratrice civile hors classe des Services du Premier ministre
Mme Corinne GOUTHIERE	Administratrice civile hors classe de la Caisse des dépôts et consignations
M. Jean-Laurent LASTELLE	Administrateur civil du Ministère des affaires sociales et de la santé
Mme Valérie VACHER	Administratrice civile du Ministère de l'économie et des finances

Article 2 : Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le 11 JUL. 2013

Pour le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations
et par délégation,
la directrice des ressources humaines
de l'Etablissement public

Martine CORNEC